



## AUTORISATION DE SORTIE ALP / ALSH

Je soussigné(e), Madame, Monsieur <sup>(1)</sup> .....

Autorise mon enfant ..... Classe de : .....

A quitter l'ALP ou l'ALSH **TOUT SEUL (vous pouvez répondre « Oui » uniquement pour les primaires et les ados)**. En cas de réponse négative, nous vous rappelons que l'enfant doit être récupéré devant le portail de l'école obligatoirement.

Oui

<sup>(1)</sup>

Non

En cas de **réponse négative**, veuillez mentionner les personnes autorisées à venir chercher votre enfant.

Mr ou Mme <sup>(1)</sup> .....  
Qualité : .....

Prénom : .....  
☎ .....

Autorisé à venir chercher mon enfant

Oui  Non

Personne à contacter en cas d'urgence

Oui  Non

Mr ou Mme <sup>(1)</sup> .....  
Qualité : .....

Prénom : .....  
☎ .....

Autorisé à venir chercher mon enfant

Oui  Non

Personne à contacter en cas d'urgence

Oui  Non

Mr ou Mme <sup>(1)</sup> .....  
Qualité : .....

Prénom : .....  
☎ .....

Autorisé à venir chercher mon enfant

Oui  Non

Personne à contacter en cas d'urgence

Oui  Non

Mr ou Mme <sup>(1)</sup> .....  
Qualité : .....

Prénom : .....  
☎ .....

Autorisé à venir chercher mon enfant

Oui  Non

Personne à contacter en cas d'urgence

Oui  Non

⇒ Veuillez nous avertir à l'avance sur papier libre si une personne autre que mentionnée sur ce document vient chercher votre enfant. La pièce d'identité sera systématiquement demandée.

Si cela intervient **dans le cadre associatif pendant le temps péri ou extra scolaire**, nous vous remercions de mentionner dans votre demande le nom de la personne qui vient chercher votre enfant, ainsi que les dates et heures de passage. Cette demande doit dans ce cas être accompagnée d'un justificatif associatif (photocopie du bordereau de licence par exemple). Les parents doivent vérifier en amont le programme d'activités afin de s'assurer que les enfants ne sont pas en sortie à la journée. La commune décline toute responsabilité pendant cette prise en charge.

⇒ Dans le cadre d'une séparation familiale, nous vous demandons la fourniture d'une attestation du tribunal mentionnant le droit de garde (obligatoire). Un parent qui récupère son enfant sur le temps de garde de l'autre parent doit avoir transmis l'autorisation de l'autre parent au secrétariat.

Fait le : .....

Signature du responsable légal

A : .....

Précédée de la mention « lu et approuvé »

<sup>(1)</sup> Rayer la mention inutile